270 DQ9

Projet d'expansion du réseau de transport en Minganie – Raccordement du complexe de la Romaine Côte-Nord 6211-03-073

Envoi par courriel et par télécopieur : 514 840-3826

Québec, le 9 juin 2010

Madame Carole Ménard Conseillère - Gestion stratégique Direction principale - Projets de transport et construction Hydro-Québec Équipement et services partagés 855, rue Sainte-Catherine Est, 17<sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H2L 4P5

## Objet : Projet d'expansion du réseau de transport en Minganie –Raccordement du complexe de la Romaine

Questions complémentaires du 9 juin 2010 (DQ9, nºs 21 à 26)

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 14 juin compte tenu des travaux de la commission en cours.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Lyne Boutin Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

## Questions complémentaires du 9 juin 2010 (DQ9, n<sup>os</sup> 21 à 26) Adressées au Promoteur

- 21. Dans votre étude d'impact, le coût global du raccordement du complexe de la Romaine au réseau de transport est estimé à 1,29 milliard de dollars. Est-ce que les effets économiques à l'échelle du Québec, de la réalisation de ce projet de raccordement, ont été évalués sur la base méthodologique du modèle intersectoriel élaboré par l'Institut de la statistique du Québec ?
- 22. Dans l'éventualité où ces effets économiques n'auraient pas été évalués selon le modèle intersectoriel, pourriez-vous préparer deux tableaux, l'un portant sur les impacts économiques pour le Québec liés aux investissements du présent projet, l'autre sur les impacts économiques régionaux résultant de ces travaux de raccordement? Dans les 2 cas, le recours au modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec serait fort approprié.
- 23. Il est mentionné à la page 2-7 du volume 1 que l'embauche régionale pour l'ensemble du projet est estimée à 515 années-personnes. Est-ce qu'en terme d'emplois, ces 515 années-personnes correspondent à 515 personnes équivalent temps complet (ETC) en emploi total sur la période des travaux ? Dans la négative, veuillez indiquer quelles seront les retombées estimées d'emplois par année en embauche régionale pour la durée des travaux ? À titre d'exemple, advenant qu'il y ait 800 personnes en emploi total durant la durée des travaux et que ces derniers cheminent sur une durée de 5 ans, les retombées annuelles d'emplois seront de 800 personnes ETC / 5 ans = 160 emplois ETC par année.
- 24. Le même exercice que précédemment devrait également avoir cours pour l'ensemble des retombées estimées d'emplois équivalent temps complet en emploi total sur la période des travaux pour le Québec.

## 25. L'avantage de construire des lignes à 735 kV

Dans l'étude d'impact, Hydro-Québec précise que le choix de construire des lignes à 735 kV offre l'avantage de permettre « d'intégrer la production du complexe de la Romaine tout en facilitant l'intégration d'une production additionnelle sur le réseau dans l'avenir. » (p. 2-3). [...] « on évitera ainsi de construire de nouveaux équipements de transport d'énergie dans cette partie de la Côte-Nord dans l'avenir. On évitera par la même occasion les impacts environnementaux. » (p.20-5)

Dans son mémoire, l'Association de l'industrie électrique du Québec reprend cet argument en affirmant que l'utilisation de lignes à 735 kV pour le raccordement du complexe de la Romaine offre « toute la flexibilité nécessaire pour transiter à même les équipements prévus [...] la puissance et l'énergie d'aménagements hydroélectriques futurs en Minganie » (DM3, p. 22). Elle précise que cela permettra d'éviter « les coûts d'infrastructures de transport à l'ouest de la Romaine ainsi que [...] tout impact additionnel sur l'environnement, » (DM3, p. 23)

Afin de mieux comprendre la signification et les implications pratiques de cet argument, la commission demande à Hydro-Québec si elle peut confirmer que les lignes à 735 kV proposées pour le raccordement de la Romaine pourraient permettre de raccorder les deux projets hydroélectriques en Minganie qui sont identifiés dans son PLAN STRATÉGIQUE 2009-2013\* sans construire de nouvelles lignes de transport à l'ouest de la Romaine et, tout en respectant les critères de fiabilité et de stabilité de réseau des organismes de régulation nord-américains mentionnés à la section 2.1.12 de l'étude d'impact ?

\*: Il s'agit des projets Complexe de Magpie (850 MW) et Complexe du Petit-Mécatina (1 200 MW) présentés aux pages 22 et 23 du plan stratégique.

## 26. Le passage nocturne de camions sur la route 138

Au volet A) de notre question sur le passage nocturne des camions sur la route 138, vous avez répondu que vous estimiez maintenant peu probable que le transport nocturne soit nécessaire dans le projet de raccordement (DQ4.1, p. 9). Considérant cette question sous l'angle d'un effet cumulatif, nous vous soumettons à nouveau les deux autres volets de la question.

- a) D'abord, devons nous comprendre que bien que la possibilité de transport nocturne de bois sur la 138 soit maintenant jugée « peu probable », elle demeure néanmoins possible ?
- b) Avant le début des travaux de la Romaine, quel était le débit moyen de passages nocturnes de camions sur la route 138 entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre ?
- c) Au maximum, combien de passages nocturnes pourraient s'y ajouter à cause des travaux du complexe de la Romaine ? (Préciser en quels mois)